

**LE CONSEIL MUNICIPAL dans sa séance du 30 octobre 2017 :**

- constitue les commissions communales suivantes :

Commission de la communication, des affaires culturelles, sportives, de loisirs et des animations :

Membres : Mme Marie-Claude VITALI, Mme Nathalie BLANVARLET, M. Aurélien REITER, M. Thierry DETZ, Mme Sandra BUDZYNSKI et Mme Patricia GEORGES

Responsable : Mme Patricia GEORGES

Commission des travaux, de l'entretien du patrimoine, de l'accessibilité, de l'urbanisme et de la sécurité :

Membres : Mme Antoinette NICOLO, M. Jonathan JIMENEZ, Mme Laurence GARROS, M. Patrick HOUDART, M. Robert TOURNE, M. Thierry DETZ, M. Jean-Claude FISCHER, M. Jean-Paul CASPAR et Mme Agnès VACCA

Responsable : M. Jean-Claude FISCHER

Commission des affaires scolaires, périscolaires, de la formation, et des activités centres aérés, mercredis récréatifs, vacances et jumelages :

Membres : Mme Patricia GEORGES, Mme Nathalie BLANVARLET, Mme Marie-Claude VITALI, Mme Antoinette NICOLO, Mme Agnès VACCA, M. Jean-Paul CASPAR et Mme Claudine CONRARD

Rapporteur : Mme Claudine CONRARD

Commission des affaires rurales, de l'amélioration du cadre de vie, de la préservation de l'environnement, du développement durable et de la protection animale :

Membres : M. Aurélien REITER, M. Jonathan JIMENEZ, Mme Sandra BUDZYNSKI, M. Fernando GHAMO

Rapporteur : M. Fernando GHAMO

- désigne Mme Agnès VACCA, M. Jean-Claude FISCHER, Mme Patricia GEORGES membres titulaires de la commission d'appel d'offres ; M. Jean-Paul CASPAR, Mme Marie-Claude VITALI, Mme Nathalie BLANVARLET membres suppléants
- fixe à 10 membres le conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS)
- désigne Mme Nathalie BLANVARLET, M. Jean-Paul CASPAR, Mme Isabelle TROOSI-SPANIER, Mme Patricia GEORGES, Mme Agnès VACCA membres du CCAS

- délègue au maire une partie des délégations de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le maire a pour obligation d'informer ses décisions au prochain conseil municipal

- autorise le maire à recruter des agents non titulaires à titre occasionnel ou saisonnier

- désigne :

> Pour le Syndicat Intercommunal du chenil de Moineville (SIVU Chenil du Joli Bois) :

Délégués titulaires : M. Fernando GHAMO, Mme Sandra BUDZYNSKI

Délégué suppléant : M. Jean-Claude FISCHER

> Pour le Syndicat Intercommunal de Suivi de la Concession de Distribution Publique d'Électricité du Pays des Trois Frontières (SISCODIPE) :

Délégués titulaires : M. Fernando GHAMO, M. Bernard VEINNANT

Délégués suppléants : M. Jean-Paul CASPAR, M. Robert TOURNE.

- fixe les taux de l'indemnité de fonctions pour chacun des élus concernés, comme suit :

1<sup>er</sup> adjoint : 100 % de l'indemnité maximale des adjoints

2<sup>ème</sup> adjoint : 100 % de l'indemnité maximale des adjoints

3<sup>ème</sup> adjoint : 84,82 % de l'indemnité maximale des adjoints

4<sup>ème</sup> adjoint : 84,82 % de l'indemnité maximale des adjoints

5<sup>ème</sup> adjoint : 66,60 % de l'indemnité maximale des adjoints

1 conseiller municipal délégué : 39,70 % de l'indemnité maximale des adjoints

1 conseiller municipal délégué : 24,05 % de l'indemnité maximale des adjoints

- prend acte que le taux de l'indemnité de fonctions du maire est fixée à 100 % de l'indemnité maximale du Maire

- prend acte de la nomination de deux conseillers municipaux délégués

- désigne Patrick HOUDART en charge de la sécurité routière.